

Vous avez reçu cette gazette par l'intermédiaire du Conseiller en Énergie Partagé (CEP) de votre territoire. Que votre collectivité bénéficie ou non de ce service, découvrez comme le réseau breton peut accompagner votre collectivité : énergie, financements de projets, etc. !

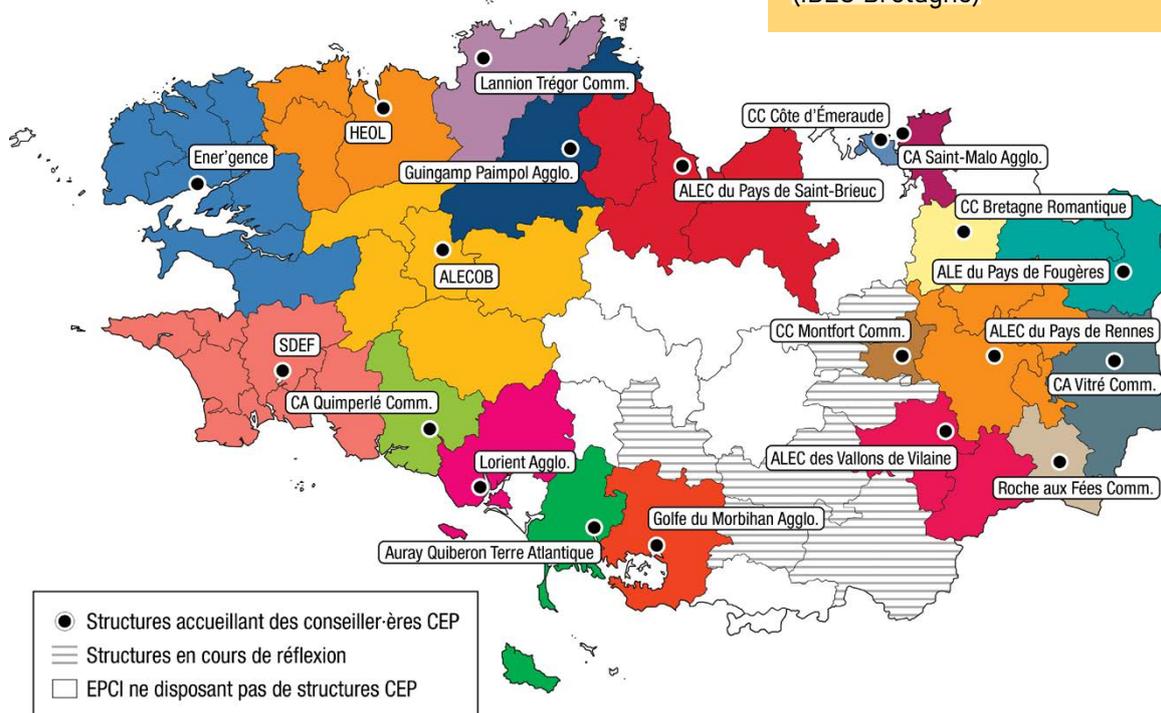
Liens utiles

Actualité

CEP Bretagne : une rencontre de réseau sous le signe du partage d'expérience et de la co-construction

Interview

Antoine Anger, Conseiller en Énergie Partagé (IDEO Bretagne)



728 communes adhérentes
 soit plus de 2 millions d'habitants
 60 % des communes de moins de 10 000 habitants

66 conseillers en Bretagne
20 structures proposent le service
 EPCI, ALEC, SDE

Un service qui accompagne votre collectivité dans sa transition

L'ADEME et la Région Bretagne soutiennent et aident au déploiement du Conseil en Énergie Partagé (CEP), qui est un service très opérationnel pour les communes, un outil essentiel dans une démarche de PCAET. Le service CEP y contribue en tant qu'outil déployé pour l'exemplarité du patrimoine public de l'EPCI et de ses communes.

Le réseau breton des CEP est piloté et financé par la Région Bretagne. Son animation opérationnelle est confiée à l'association Breizh ALEC. Elle fédère les 8 Agences Locales de l'Énergie et du Climat bretonnes.

L'offre de services

- **État des lieux** : bilan énergétique, inventaire du patrimoine, optimisation des contrats
- **Conseil** : planification, passation des marchés, informations et sensibilisation des publics
- **Financement** : recherche d'aides financières, aide à la réponse aux Appels à projet
- **Travaux** : appui au cadrage, aux consultations et à la sélection de prestataires
- **Post-travaux** : optimisation des performances, mise en valeur des économies et des bonnes pratiques

Réseau national CARTE

En Bretagne, le bâtiment représente 40 % de la consommation finale d'énergie et 18 % des émissions de gaz à effet de serre. Le décret Éco Énergie Tertiaire (EET) impose de réduire de 40 % d'ici 2030, 50 % d'ici 2040 et 60 % d'ici 2050 la consommation énergétique finale des bâtiments tertiaires d'une surface $\geq 1\ 000\ m^2$.

Pour maîtriser la consommation et accompagner la rénovation des 400 millions de m^2 de bâtiments tertiaires (collectivités, santé, universités), plus de mille accompagnateurs se mobilisent au sein de la communauté CARTE (Communauté des Animateurs de Réseaux Tertiaire Énergie) composée de :

- Conseillers en Énergie Partagé de l'Agence de la transition écologique (ADEME) ;
- Économistes de flux de l'Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique - ACTEE (FNCCR) ;

- Conseillers en transition énergétique et écologique en santé de l'Agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale (ANAP) ;
- Économiste de flux universitaires l'Agence de Mutualisation des Universités et Établissements (Amue) en lien avec le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Depuis 2022, le réseau renforce les échanges entre les réseaux et mutualise les ressources (plateforme d'échange, catalogue de formation, synergie territoriale). En 2023, la première rencontre nationale a mobilisé plus de 400 participants (supports et visuels sont consultables en ligne).

Réflexions et rencontres sont prévues en 2024, dédiées à la régionalisation du réseau et ses interactions.



Actualités

AAP Bâtiments Performants

L'édition 2024 de l'Appel à Projets *Bâtiments Performants* est lancé ! Ce dispositif de la Région Bretagne, dont l'animation est confiée à BatyLab, vise à soutenir la rénovation ou la construction de bâtiments très performants et à faible impact environnemental. En s'inscrivant au delà des exigences réglementaires, cette aide encourage l'exemplarité et l'innovation.

Candidatez avant le 12 juillet 2024 !

[En savoir plus](#)

AMI Rénover avec les matériaux biosourcés et la terre crue

La Fédération Bretonne des Filières Biosourcées [FB]², soutenue par l'État, l'ADEME, la Région Bretagne et l'Europe, lance un nouvel Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) *Rénover avec les matériaux biosourcés et la terre crue*. Les lauréats bénéficieront d'un accompagnement personnalisé de leur projet de rénovation par [FB]² et ses filières adhérentes.

[En savoir plus](#)

Décret BACS (Building Automation Control System)

Dans un bâtiment, le BACS est un système comprenant tous les produits, logiciels et services permettant un fonctionnement efficace et économique des systèmes énergétiques. Les bâtiments tertiaires dotés d'un système de chauffage ou de climatisation, combiné ou non à la ventilation, dont la puissance utile est $> 70\ kW$, devront obligatoirement en être équipé.

Le déploiement d'une Gestion Technique de Bâtiment (GTB) semble incontournable. Les CEP bretons sont formés sur le sujet, sollicitez celui de votre territoire.

	puissance utile $> 290\ kW$	puissance utile $> 70\ kW$
neuf date du dépôt du permis de construire	depuis le 21/07/21	depuis le 08/04/24
existant	au 1 ^{er} janvier 2025	au 1 ^{er} janvier 2027

Créer un service CEP

La Région et l'ADEME vous aident à co-financer des postes de CEP. Vous souhaitez en savoir plus ?

Contactez nous : contact@cep-bzh.org